

La prochaine Assemblée Générale de notre association aura lieu le 23 novembre 2019.

Le Riverein du Parc de Sceaux

Ce journal est distribué à tous les habitants du lotissement, adhérents ou non.

n° 22
Juin 2019

Le journal de l'Association des Riverains du Parc de Sceaux (ARPS)

Éditorial

Nous sommes heureux de constater qu'à ce jour l'année 2019 se déroule sans que ne se développent de réels problèmes quant au respect de notre cahier des charges : à chaque fois, nous avons pu réagir efficacement et suffisamment en amont pour éviter tout contentieux.

En revanche la sécurité dans notre lotissement reste préoccupante et nous continuons d'en avertir les maires de nos deux communes en les pressant de prendre des mesures concrètes.

Enfin et dans un tout autre domaine, voici une remarque née de nos nombreux contacts avec les personnes intéressées par notre quartier : alors que de multiples initiatives se déploient partout en faveur de zones «vertes», notre lotissement constitue en lui-même un extraordinaire «espace vert» (en complément du parc). À ce titre, il fait l'admiration répétée des visiteurs et constitue un attrait croissant pour les acquéreurs potentiels : c'est un bien commun, protégeons-le et mettons-le en valeur.

Le président

Hanami : le Japon à Sceaux



Photo Gérard Martineau

Chaque année lorsque les cerisiers du Japon sont en fleurs au parc de Sceaux en avril, est célébrée la fête japonaise "HANAMI" qui réunit de nombreux participants. Cette fête a pour objet de faire apprécier la beauté des fleurs. Ce 21 avril, Gérard Martineau a eu de la chance de ne photographier que des Japonais ce qui laisse penser que cette

photo aurait pu être prise dans le célèbre jardin du palais SENTO à Tokyo. Cela ne peut que vous inciter à faire de belles photos, mais aussi d'aller vous promener avenue Rose de Launay à la même époque pour admirer ces somptueuses floraisons.

Robert Couaillac

Un vrai problème : la sécurité dans le lotissement

Au-delà de la multiplicité des délits de toutes sortes, les agressions violentes survenues récemment nécessitent des mesures urgentes

La sécurité est un sujet abordé de façon récurrente dans les Assemblées Générales ou à l'occasion de délits dans le quartier. Si une recrudescence des cambriolages, dégradations de voitures, intrusions dans les maisons ou vols à la tire est en soi déjà préoccupante, la violence de certaines d'entre elles est particulièrement choquante.

"des agressions entraînant pour les victimes fractures et hospitalisation"

Entre la fin 2016 et aujourd'hui, trois agressions de ce type ont eu lieu dans notre lotissement, entraînant pour les victimes fractures et hospitalisation. La dernière d'entre elles, en avril dernier a été relayée dans la Presse. D'après Le Parisien, le département fait état d'une moyenne légèrement supérieure à 18 *home jackings* ou vols avec menaces ou violence au domicile

de particuliers par an. Notre lotissement est largement surreprésenté quand on rapporte ces valeurs au nombre de maisons.

Aucune solution unique ne peut régler à elle seule ces problèmes. Dans le dernier cas rencontré, les habitants étaient équipés de tout ce qui est normalement proposé aux particuliers (alarme avec télésurveillance, portier vidéo) équipements très utiles mais pas dans le cas présent.

L'ARPS a déjà évoqué ce sujet en 2017 à l'occasion d'une rencontre avec les Maires d'Antony et de Sceaux. Tout ce qui peut concourir à améliorer la situation doit donc être recherché :

- renforcement des polices nationales et municipales et des rondes dans notre quartier,

- rappel des procédures efficaces et des précautions de comportement,
- et tout particulièrement la vidéoprotection.

"la vidéoprotection a largement montré son efficacité et son effet dissuasif. Les policiers sont demandeurs"

L'ARPS vient à nouveau, suite à l'agression d'avril dernier et au relais qui en a été fait, d'adresser un courrier aux deux Maires. Dans celui-ci nous demandons une nouvelle fois que des équipements de vidéoprotection soient installés dans notre quartier, au moins en ce qui concerne les accès ou carrefours principaux (notamment abords du RER, avenue de la Duchesse du Maine et ses carrefours avec la D920 et l'avenue Arouet, et aussi aux accès nord et sud). La vidéoprotection a largement montré son efficacité et son effet dissuasif. Beaucoup de villes s'en sont dotées. Les policiers sont demandeurs.

La grande majorité des habitants de notre lotissement veulent que la sécurité devienne enfin une préoccupation importante des deux Mairies concernées. Une pétition a par ailleurs été lancée par les riverains victimes de cette dernière agression. Vous en trouverez le texte sur notre site internet (page association, rubrique sécurité). Vous êtes concernés : soutenez-les. Vous pouvez confier à l'ARPS le soin de la leur transmettre.

Pierre-François Dubois

Panneaux visibles dans d'autres quartiers de nos deux villes. Notre lotissement devrait être inclus dans ces zones de vidéoprotection.



Rénovation du parc de Sceaux : les arbres de la plaine de Châtenay

La Plaine de Châtenay qui s'ouvre du Pavillon de Hanovre au canal a fait l'objet d'une rénovation en profondeur de la part du département.

Ce mail (allée de promenade droite bordée d'arbres) a été entièrement replanté respectant le plan initial de Léon Azéma qui fut l'architecte en charge de la rénovation du Parc au début du XXème siècle.

Sur les 438 emplacements d'arbres existants, 68 étaient vides, 18 abritaient des arbres morts ou dangereux et 222 des arbres présentant des lésions importantes.

Restaient donc 130 arbres sains ou peu abîmés.

Les gestionnaires du parc ont décidé de renouveler entièrement ce mail dépérissant par des arbres majoritairement en port naturel. **L'orme a été choisi en lieu et place du marronnier.** Il s'agit de la variété Vada

Wanoux, hybride de l'orme champêtre historiquement présent dans le jardin de Le Nôtre. Au XVIIème siècle, la



plaine de Châtenay se composait d'un bois (côté de l'actuel pavillon de Hanovre), puis d'un herbager, puis d'un bosquet d'ormes qui séparait ce dernier du canal.

Choisi dans le cadre d'une diversification des essences du Parc, cet arbre à feuilles caduques, au port droit et

élancé peut atteindre 20 à 28 mètres, et a une bonne résistance au vent et au froid (-23°).

Des sondages réalisés en 2015 ont révélé un sol argileux et hydromorphe en bas de pente, près du canal incitant à la mise en place d'un drainage pour éviter tout excès d'eau pouvant nuire au développement des plantations.

Tout en conservant la composition du mail dessiné par Azéma, les arbres ont été replantés légèrement plus espacés afin de leur offrir un meilleur développement. La taille sera restreinte puisque seule la 1^{ère} rangée sera épointée sur le côté pour assurer un contour régulier.

Kiki Tournier

Source : Panneaux d'information du Parc de Sceaux

Document historique du Cahier des Charges

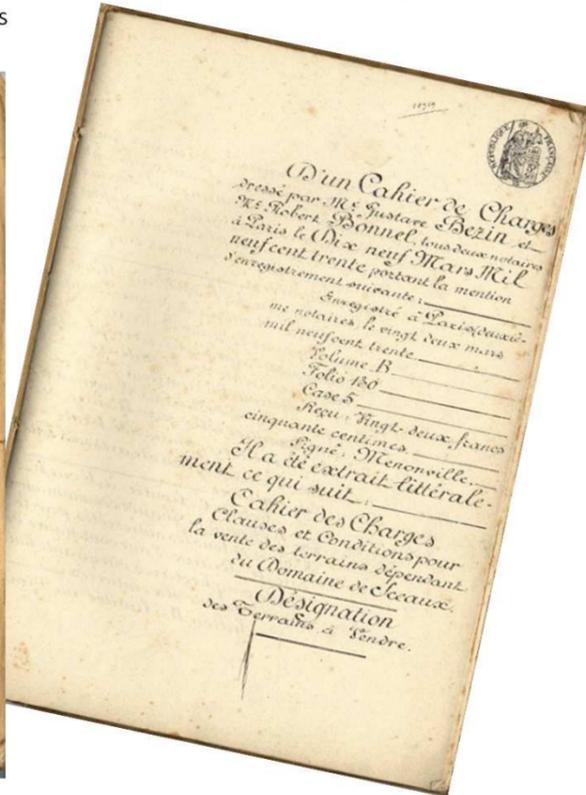
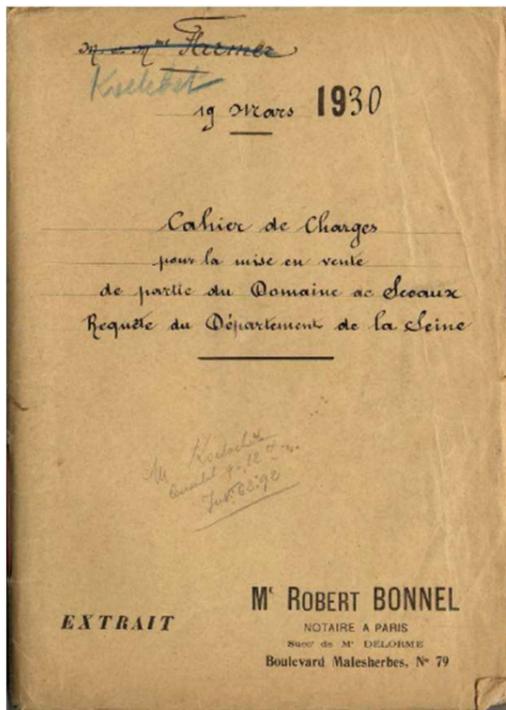
Le département de la Seine est à l'origine de la création du lotissement du Parc de Sceaux. Il en a défini les principales caractéristiques et élaboré le cahier des charges à l'occasion de délibérations du conseil général en 1928 et 1929.

Le 19 Mars 1930 a été signé par Maîtres Robert Bonnel, Gustave Bezin, notaires, et par le préfet représentant le département de la Seine le document officialisant cette création et incluant le cahier des

charges toujours en vigueur aujourd'hui.

À cette même date Maître Bonnel a extrait les chapitres spécifiquement consacrés au Cahier des Charges et les a fait reproduire sous une forme plus élégante à destination des premiers acquéreurs de lots.

La reproduction de ce document peut être consultée sur le site de l'ARPS dans son intégralité.



Des promoteurs peuvent proposer des projets irréalistes

Il arrive que des promoteurs contactent des riverains en leur faisant miroiter le potentiel de leur bien pour une opération immobilière. Les cahiers des charges de lotissement n'étant plus cités dans les PLU, les promoteurs peuvent en effet ne pas en avoir repéré l'existence et envisager des opérations, en fait impossibles.

Ces dernières années, plusieurs propriétaires nous ont ainsi transmis des courriers reçus dans cette perspective. À chaque fois, l'ARPS a adressé un courrier à l'expéditeur de la lettre, lui rappelant l'existence du Lotissement et de son cahier des charges spécifique toujours en vigueur qui met notre quartier à l'abri d'une densification le dénaturant.

Seules les parcelles le long de la D920 sont éligibles à des constructions collectives et peuvent donc intéresser un promoteur. Tous les autres lots situés dans le périmètre du Lotissement du Parc de Sceaux ne peuvent accueillir qu'une seule habitation individuelle par lot d'origine. Aucune opération de type promotion immobilière n'y est donc possible et l'association reste et restera extrêmement vigilante sur ce point.

Il est de l'intérêt commun de tous d'interrompre le plus tôt possible une opération qui n'a aucune chance d'aboutir, et donc d'informer les promoteurs auteurs de telles propositions soit par vous même*, soit en nous transmettant leur courrier.

* dans ce cas, merci d'adresser une copie de votre courrier à l'association afin de la tenir informée

Roland Grima

Lutte contre la prolifération du moustique tigre dans les Hauts-de-Seine

Le département Hauts-de-Seine est classé en niveau 1 du plan national anti-dissémination des virus du **chikungunya**, de la **dengue** et du **Zika**. Ce niveau signifie que le moustique tigre (*Aedes albopictus*) y est implanté et actif. Il peut -dans certaines conditions très particulières- être vecteur de ces virus et c'est pourquoi une surveillance renforcée a été mise en place jusqu'au 30 novembre 2019.

Jusqu'à présent, aucun cas de maladie contractée en île de France n'a été signalé mais la vigilance reste néanmoins de mise pour limiter les risques.

Il est indispensable de lutter contre ces moustiques qui peuvent transmettre la dengue, le chikungunya ou le virus Zika.

Chacun peut, en adoptant des gestes simples, participer à la lutte contre la prolifération des moustiques.

En particulier, il faut **supprimer les eaux stagnantes** qui favorisent la reproduction du moustique autour du domicile :

- éliminer les endroits où l'eau peut stagner (déchets verts, encombrants...);
- vider les récipients contenant de l'eau (arrosoirs, soucoupes, baignoires, ...);

- changer l'eau des plantes et des fleurs chaque semaine ;
- vérifier régulièrement le bon écoulement des gouttières;
- couvrir les réservoirs d'eau (bidons, citernes, bassins) et les piscines hors d'usage.

Le moustique tigre est facile à identifier grâce à ses rayures noires et blanches présentes sur le corps et les pattes. C'est un petit moustique, plus petit qu'une pièce de 1 centime d'euro, qui pique durant la journée. Le moustique tigre vit proche des hommes et se déplace peu.

Vous avez aperçu un moustique tigre, signalez-le !

Chacun de nous peut participer à la surveillance des moustiques tigre. Une plateforme dédiée www.signalement-moustique.fr est disponible pour informer les autorités sanitaires. Vous devez y déposer une photo de l'insecte et décrire son état permettant son identification.

En 2018, sa présence a été signalée à Antony et Sceaux.

Le préfet a autorisé les agents de l'ELIZ (Entente de Lutte et d'Intervention contre les Zoonoses) habilités par le département des Hauts-de-Seine à entrer avec leur matériel sur les propriétés privées, même habitées (après

que les propriétaires, locataires, exploitants ou occupants aient été avisés à temps) pour leur permettre de prendre toutes les dispositions utiles dans la lutte contre la propagation du moustique tigre.

En savoir plus :

moustique-tigre.info

www.hauts-de-seine.fr/moustique-tigre

Kiki Tournier



Photo : Wikimágenes - Pixabay